



DO Antilles-Guyane des 7, 11, 12, 13, 14 et 18 mai 2020

Sommaire

Soyons fiers	1
Plan de « reprise » d'activité	2
CSSCT – Commissions CSE... il y a URGENCE !	3
Vos représentants	3

Soyons fiers

Au sein d'Orange, entreprise reconnue par le gouvernement dès le début de la crise comme essentielle à la continuité de la vie de la nation, nous pouvons être fiers de notre activité !

Ci-dessous le message d'encouragement et de reconnaissance envoyé par le Gouvernement aux entreprises du secteur télécoms le 24 mars 2020.

Mesdames, Messieurs,

La propagation mondiale du Covid 19 nous place dans une situation inédite, dont les conséquences seront sans précédent. Nous devons relever un double défi, sanitaire et économique. La France a les atouts nécessaires pour surmonter ce défi : elle dispose d'infrastructures de qualité, s'appuie sur la solidité de sa puissance publique et peut compter sur ses forces vives. Vous êtes ces forces vives.

*Dès le début de la crise, dès que les premiers signes d'inquiétude ont saisi nos concitoyens, vous avez répondu présents. **Les réseaux et les services des télécommunications sont essentiels à la continuité de la vie de notre nation.** Les entreprises de votre secteur ont su collectivement déployer les efforts nécessaires pour gérer le risque de saturation des réseaux et garantir leur maintenance dans un contexte difficile. Nous tenons à vous en remercier et à saluer vivement l'engagement de l'ensemble des salariés de vos entreprises.*

En effet, les entreprises du secteur des télécommunications, et particulièrement leurs salariés, sont un maillon essentiel du fonctionnement de notre pays. Au jour le jour, elles contribuent notamment directement à la lutte contre la propagation du virus, en acheminant les appels d'urgence ou en permettant la téléconsultation. Mais leur impact est beaucoup plus large : elles assurent la continuité de l'ensemble de l'activité économique de notre pays et permettent à tous les Français qui ont chez eux de continuer à travailler, d'accéder à l'éducation en ligne pour leurs enfants ou se détendre.

*Dans ces conditions, **il est indispensable que les entreprises de votre secteur et leurs salariés puissent poursuivre leurs activités.** Le Gouvernement veillera, dans le respect des consignes sanitaires, à faciliter ces activités. D'ores et déjà, nous avons pris en urgence à cet effet plusieurs dispositions. Ainsi, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid-19 habilitera le Gouvernement à prendre par ordonnance des dispositifs dérogatoires pour vous permettre de rétablir en urgence des dommages que connaîtraient les réseaux. Enfin, le ministre de l'Intérieur a rappelé la légitimité des déplacements de vos salariés en interventions.*

***Nous comptons sur vous et nous tenions à vous adresser ce message d'encouragement et de reconnaissance de Gouvernement au nom de l'ensemble des français.** Par votre savoir-faire et votre sens des responsabilités, nous sommes en mesure d'assurer aux Français qu'ils pourront compter sur des services de communications qui leur permettront de garder contact avec leurs proches, de s'informer, de travailler, de se cultiver, de se divertir. **L'Etat est à vos côtés pour traverser cette période difficile.** »*

Soyons fiers donc de pouvoir contribuer à maintenir le lien social fortement mis à mal ces derniers temps. Fiers de permettre aux services de santé, aux pouvoirs publics... de continuer de travailler, d'exercer. Fiers de permettre aux familles éloignées géographiquement de garder le contact, aux enfants d'étudier...soyons fiers !

Soyons fiers de notre rôle dans le maintien du lien social dans le contexte actuel, fiers de nos services pour permettre aux enfants d'apprendre, aux médecins de consulter à distance, aux professeurs de partager leur savoir-faire...

La conscience que nous avons de l'utilité de notre métier, que ce message du Gouvernement corrobore, éclaire les prises de position de la CFE-CGC Orange, notamment concernant les plans de continuité et de reprise d'activité.

Plan de « reprise » d'activité

Présentation du PRA DVDC

Cette présentation a été faite par la Directrice de la DVDC et concerne :

- les positions actives boutiques première vague ;
- les capacitaires boutiques CSE ;
- le dispositif d'accompagnement de la reprise des activités des boutiques...

Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC fait des propositions concrètes en CSE, entre autres :

- à compter du 11 mai, l'ouverture progressive des boutiques de la même maille tout en permettant de faire de l'entraide entre boutiques pour lisser la charge dans le contexte particulier de sortie de confinement.
- en absence, ce jour, de visibilité sur les moyens de déplacement entre le domicile et le lieu de travail, permettre aux Conseillers de se rendre soit sur une boutique proche de leur domicile (comme pendant les grèves de transport) soit sur leur boutique habituelle par des moyens alternatifs aux transports en commun (vélo, prise en charge des parkings automobile).
- que les volontaires qui ont contribué aux rodages des processus soient remerciés par une prime.
- que les Equipements de Protection Individuels (EPI) habituels (masques, gants, gel, lingettes) soient complétés de protèges-clavier jetables ou nettoyables, de visières en plexiglass, de parois en plexiglass sur les stations d'accueil du client et aux caisses.
- le gel des objectifs et le maintien de la PVC moyenne pendant la période d'adaptation qui peut s'étendre sur plusieurs semaines, nombre d'objectifs n'étant pas tenables dans la configuration actuelle : tous ceux qui obligent à toucher le téléphone du client, ceux qui concernent le temps d'attente, ou encore ceux qui dépendent des questionnaires de satisfaction.
- que les dispositifs actuels mis en œuvre dans d'autres commerces ainsi que les dispositions préconisées par le ministère du travail le soient aussi dans nos boutiques :
 - favoriser la prise de rendez-vous,
 - attente des clients à l'extérieur de la boutique avec marquage au sol des 1m,
 - pas plus de clients dans la boutique que de Conseillers Clients,
 - obligation pour les clients de se passer les mains au gel hydro-alcoolique, de porter un masque, soit en les vendant soit en les distribuant,

- présence d'un vigile à l'extérieur et un à l'intérieur,
- paiement uniquement par CB. Pas de manquement d'espèce,
- affiche d'information à l'extérieur de la boutique.

Résolution pour ester en justice

Les élus ont indiqué à la Direction qu'elle ne pourra pas mettre en œuvre les mesures d'accompagnement du déconfinement progressif décidé par le gouvernement tant que la procédure d'information et de consultation du Comité Social et Economique n'aura pas été régulièrement menée jusqu'à son terme.

Ils donnent mandat au secrétaire pour agir en son nom devant toutes juridictions, exercer les voies de recours ordinaires et extraordinaires et les représenter en justice pour défendre les intérêts du CSE DOAG.

Analyse de la CFE-CGC

Le plan de reprise d'activités (PRA) de certains personnels et de continuité d'activités d'autres doit garantir à tous les conditions indispensables de santé et sécurité dans l'exercice de leur métier... qu'il s'agisse des personnels sur site ou des personnels en situation durable de télétravail...

Pour autant, dans le cadre de l'expression d'un dialogue social constructif, la délégation CFE-CGC n'a pas souhaité s'associer à la résolution d'ester en justice.

La CFE-CGC rappelle cependant que l'ouverture de chacune des boutiques de quelque enseigne qu'elle soit doit être conditionnée à la mise à disposition effective de l'intégralité des équipements de protection individuelle pour chacun des personnels volontaires, et qu'une tolérance bienveillante à l'égard d'éventuels retards liés à la reprise progressive des transports pendant le mois de mai, doit également prévaloir.

La CFE-CGC Orange réitère ses propositions de :

- réfléchir plus avant sur les risques liés au confinement et au télétravail quasiment généralisé jusqu'à l'automne avec une démarche de prévention pour la santé (lombalgies...);
- tirer les enseignements de la gestion de cette crise sanitaire ;
- et repenser les modèles d'organisation pour prévenir des risques de contagions et autres épidémies, si ce n'est pandémies, qui sont malheureusement prévisibles.

Vote des élus sur la résolution :

- Pour : 1 Sud - 6 CFDT - 9 CGTM CGTG - 2 UTT-UGTG
- Contre : 4 CFE-CGC
- Abstention : 3 FO

CSSCT – Commissions CSE... il y a URGENCE !

Depuis cette nouvelle mandature, la CFE-CGC Orange demande au secrétaire (CGTM) du CSE de bien vouloir mettre aux votes la mise en œuvre de ces commissions (CSSCT – Commissions CSE).

Pourtant, malgré l'importance de ces commissions pour le fonctionnement du CSE, nous faisons face à un refus systématique des autres organisations syndicales. Quel gâchis !

Les CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) :

Ces commissions sont normalement à pied d'œuvre pour traiter des problématiques liées aux conditions de travail des salariés. En cette période de déconfinement, le CSSCT aurait tous les prérequis pour travailler par périmètre sur ce dossier. Nous regrettons ce manque de vigilance de la part des autres OS.

Leur mise en place est essentielle et doit permettre aux élus de suivre de près les décisions de l'entreprise en matière de modification des conditions de travail, mais aussi, à l'instar des CHSCT jusqu'à l'année dernière, se préoccuper de la santé et de la sécurité des salariés sur leurs postes de travail. Ces commissions disposent de moyens qui leur sont propres, et, comme les élus du CSE, voient leurs membres dotés d'heures de délégations pour effectuer leurs missions.

Les autres commissions : ASC, handicap, emploi / formation / égalité professionnelle, marchés, restauration, projets, économie et évolution des marchés :

Ces commissions sont extrêmement importantes puisqu'elles permettent aux organisations syndicales de recueillir et de diffuser après analyse, les informations sociales et économiques de l'entreprise. L'une des commissions les plus connues des salariés : la commission ASC (Activités Sociales et Culturelles) ne peut pas non plus être mise en place, alors que compte tenu de la nouvelle configuration de l'instance, qui regroupe aujourd'hui les salariés de la DOAG et d'OCA, une réelle harmonisation des outils et des prestations est absolument nécessaire. Ceci doit être discuté au niveau du bureau du CSE et validé par les élus.

Sans cette commission, aucune avancée n'est possible. Certains répondront que des «petits bouts» peuvent être mis en place (ex. la billetterie), mais là encore pourquoi faire du bricolage quand il faut construire et assurer les missions pour lesquelles vous nous avez élus. La CFE CGC souhaite agir et commencer à travailler pour vous comme il se doit, et débloquer cette instance, qui, si elle est mal née, n'en reste pas moins notre seul outil pour faire vivre le dialogue social paritaire dans votre DO.

Vos représentants

Vos Élus CSE titulaires :		Vos Élus CSE suppléants :	
▪ Diane ETIENNE ROUSSEAU (Baie Mahault)		▪ Marie LORET (Rémire Montjoly)	
▪ Eric DRANE (Baie Mahault)		▪ Theyre CHARABIE (Baie Mahault)	
▪ Hubert LEMARQUAND (Baie Mahault)			
▪ Gaëtan ABSALON (Fort de France)			
Votre Représentant Syndical : Gérard CABALD			
Vos représentants de proximité			
AEC	Joelle JACQUENS (Fort de France)	DTAG	Gérard CABALD (Baie Mahault)
AVSC	Eddy CITADELLE (Baie Mahault)	DVDC	Marie LORET (Rémire Montjoly)